

A young boy with short dark hair, wearing a dark jacket, is sitting on a large log. He is holding a small green plant with two leaves in his right hand. The background shows a damaged wooden structure, possibly a school building, with many missing planks and a thatched roof. The scene is outdoors with some greenery visible in the distance.

UN RÉSUMÉ DE :

« **TOUT CE QUE J'AI PERDU** »

Impact des attaques contre l'éducation pour les femmes et les filles dans la province du Kasai central
République démocratique du Congo



Global Coalition to **Protect** **Education from Attack**

Ce rapport est publié par la **Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA)**, créée en 2010 par des organisations œuvrant dans les domaines de l'éducation dans les situations d'urgence et de conflit, de l'enseignement supérieur, de la protection, des droits humains et du droit humanitaire international, et qui étaient préoccupées par les attaques persistantes lancées contre des établissements d'enseignement, leurs élèves et leur personnel, dans des pays touchés par des conflits et l'insécurité. La GCPEA est une coalition comprenant des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif aux termes de l'article 501 (c) (3).

Ce rapport est le résultat d'une recherche indépendante menée par la GCPEA. Il est indépendant des membres individuels de la Coalition et ne reflète pas nécessairement les opinions des organisations membres.

Ce rapport a été rédigé par Holly Cartner, consultante de projet sur les questions de genre pour la GCPEA, et il a été revu et soutenu par les collaborateurs de la GCPEA, notamment Amy Kapit, Diya Nijhowne, Nevena Saykova, Gisela Schmidt-Martin, Chris Sfetsios et Marika Tsolakis, ainsi que par des membres du Groupe de travail sur le genre de la GCPEA, dont Heather Barr, Sujata Bordoloi, Amanda Braga, Nora Fyles, Sana Jelassi, Caroline Keenan, Maleiha Malik, Garnett Russell, Amritpal Sandhu, Margaret Sinclair et Emilie Rees Smith. Le rapport, ou des parties de celui-ci, ont également été examinés par Timo Mueller, chercheur sur la RD Congo pour Human Rights Watch, et par Bede Sheppard, Directeur adjoint de la division Droits des enfants à Human Rights Watch.

REMERCIEMENTS

La GCPEA voudrait remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à ce rapport, notamment les représentants d'organisations non gouvernementales congolaises, les représentants d'organisations humanitaires internationales présentes en RD Congo, et d'autres experts.

La GCPEA souhaite remercier tout spécialement Jasmine Katshunga du Réseau des Femmes pour les Droits des Enfants et des Femmes (REFEDEF) pour son expertise et son soutien inestimables au cours des recherches sur le terrain dans la région du Kasaï. Sans son aide, ce rapport n'aurait pas été possible. La GCPEA souhaite également remercier Constantin-Roland Ndambu pour son aide dans la recherche et en particulier dans la traduction des entretiens. Plus important encore, la GCPEA souhaite exprimer sa sincère gratitude aux victimes, aux témoins et au personnel éducatif ayant fourni des preuves et partagé leurs expériences en matière d'attaques contre l'éducation.

Un soutien généreux pour ce rapport est fourni par la Fondation Education Above All, Education Cannot Wait et la Fondation NoVo. La GCPEA remercie également un donateur anonyme, ainsi que le ministère des Affaires étrangères de Norvège.



J'étais fiancée auparavant, mais après qu'il [mon fiancé] a appris que j'avais été violée, il ne m'a plus jamais recontactée. Il ne m'a même jamais appelée pour me demander comment j'allais... Je pense toujours à mes études et à tout ce que j'ai perdu. Je ne peux pas m'empêcher de penser à l'odeur de ces types et à la façon dont ils me sont tombés dessus. Ils sentaient si mauvais. Je ne peux pas m'arrêter d'y penser...

NOELLE A., UNE ÉLÈVE QUI A ÉTÉ VIOLÉE LORS D'UNE ATTAQUE DE MILICE CONTRE SON ÉCOLE

UN RÉSUMÉ DE :

« TOUT CE QUE J'AI PERDU »

Impact des attaques contre l'éducation pour les femmes et les filles dans la province du Kasai central
République démocratique du Congo

Avril 2019

Les attaques contre les écoles, notamment perpétrées par la milice Kamuina Nsapu, ainsi que par les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), ont été un trait commun du conflit dans la région du Kasaï, en République démocratique du Congo (RD Congo ou RDC), qui a éclaté en août 2016 et a submergé la région tout au long de l'année 2017.

Ce rapport documente les abus subis par les femmes et les filles lors des attaques contre les écoles dans les Kasaïs, en se concentrant plus particulièrement sur la province du Kasaï central, où le conflit a éclaté et où le plus grand nombre d'écoles ont été attaquées. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack, GCPEA) a mené plus de 55 entretiens avec des élèves filles, des responsables d'établissements et des enseignantes présentes lors des attaques.

Cette recherche fait partie d'une étude multi-pays sur l'impact des attaques contre l'éducation des femmes et des filles, lancée par la GCPEA car les filles et les femmes sont touchées de façon spécifique par les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités, par rapport aux garçons et aux hommes, et elles peuvent nécessiter des réponses différentes afin de soutenir leur rétablissement ainsi que leur retour à l'éducation. La recherche a pour but de contribuer à une meilleure compréhension des implications à long terme pour les filles et les femmes et, à terme, de façonner de meilleures stratégies afin de protéger les filles et les femmes, d'empêcher les abus et d'atténuer les préjudices.

Le conflit dans le Kasaï a pris naissance dans le village de Kamuina Nsapu (situé sur le territoire de Dibaya, dans la province du Kasaï central), où un différend sur le pouvoir coutumier entre un chef local et le gouvernement s'est transformé en un conflit armé brutal qui s'est rapidement étendu à toute la région. Le chef, qui a formé la milice Kamuina Nsapu, a d'abord visé principalement les institutions gouvernementales ainsi que leur personnel. Cependant, au fil du temps et surtout après le meurtre du chef par les forces gouvernementales en août 2016, la milice de Kamuina Nsapu a pris pour cibles de plus en plus d'autres institutions qu'elle considérait comme des symboles de l'autorité gouvernementale, notamment des écoles, des centres de santé et des bureaux de la commission électorale, ainsi que les personnes qui travaillaient pour ces institutions. La milice a également mené de plus en plus d'attaques contre des civils. En un peu moins d'un an, entre août 2016 et juin 2017, près de 5 000 personnes ont été tuées à la suite d'attaques brutales de la milice et de la réaction des forces gouvernementales combattant la révolte.¹ Au plus fort de la crise, plus de 1,4 million de personnes ont été déplacées, dont près de 600 000 enfants ; au moins 35 000 personnes ont cherché refuge en Angola, pays voisin.² En juillet 2018, les Nations Unies (ONU) avaient confirmé 87 fosses communes.³ Après l'escalade initiale de la violence, des milices



Survivantes d'une attaque contre leur école primaire dans le territoire de Kazumba en décembre 2016.

© Holly Cartner, octobre 2018

¹ Le Conseil régional des organisations non gouvernementales de développement (CRONGD), « Kasaï : Un collectif d'ONG dénombre plus de 5 000 tués et dénonce la banalisation de la crise », 5 juillet 2017, <https://actualite.cd/2017/07/05/kasai-collectif-dong-denombre-plus-de-5000-tues-denonce-banalisation-de-crise/> (consulté le 14 octobre 2018).

² Voir OCHA, « Democratic Republic of Congo: Internally Displaced Persons and Returnees (as of 30 November 2017) », https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/drc_factsheet_novembre_2017_en_1.pdf (11 janvier 2019).

³ Voir HRC, « Interactive dialogue on the regular periodic update on DRC, Statement by Ms. Kate Gilmore, United Nations Deputy High Commissioner for Human Rights, 36th session of the Human Rights Council », 26 septembre 2017, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22154&LangID=E> (consulté le 1^{er} septembre 2018).



progouvernementales se sont formées pour combattre la milice de Kamuina Nsapu, avec, apparemment, l'appui de forces de sécurité gouvernementales.⁴

Le conflit a eu un impact particulièrement dévastateur sur les enfants, qui ont été largement recrutés par la milice Kamuina Nsapu et ciblés de manière disproportionnée par les FARDC et la Police nationale congolaise (PNC).

⁴ Voir HRC, « Statement of the High Commissioner to the Interactive dialogue on the Democratic Republic of the Congo, 35th session of the Human Rights Council », 20 juin 2017, <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=21779&LangID=E> (1er septembre 2018).



**On dit aux enfants que les balais sont magiques et
peuvent les protéger contre les balles ennemies.**

© Roland Leon Sunday Mirror



Recrutement par la milice Kamuina Nsapu

La milice Kamuina Nsapu s'est engagée dans le recrutement massif d'enfants et de jeunes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a estimé que la Kamuina Nsapu avait recruté et utilisé au combat plusieurs milliers d'enfants, et qu'au moins 60% des membres des milices étaient des enfants, souvent âgés de moins de 15 ans.⁵

La Kamuina Nsapu a recruté des adultes et des enfants, y compris des filles, dans de nombreux contextes différents, notamment dans les villages, à leur domicile et sur le marché local. Alors que la Kamuina Nsapu ciblait de plus en plus d'écoles, les attaques contre les écoles étaient parfois également utilisées pour recruter des enfants, garçons et filles.

Toutes les recrues devaient participer à un baptême rituel, généralement lors d'un feu cérémonial (*tshiota*). Ce baptême était censé offrir une protection aux combattants et les rendre invulnérables face à leurs ennemis. En conséquence, de nombreux enfants ont combattu des forces gouvernementales fortement armées avec seulement des couteaux, des machettes et parfois uniquement des armes dites magiques, telles que des bâtons et des balais. Un grand nombre de ces enfants auraient été sous l'influence de drogues ou d'alcool.⁶

Les filles ont joué un rôle important dans la milice Kamuina Nsapu et ont été recrutées spécifiquement pour porter des charmes ou des fétiches - la magie protectrice - que les membres de la milice Kamuina Nsapu croyaient pouvoir les protéger pendant les combats. On pense que ces jeunes filles, appelées « *ya mamas* » (petites mamas), peuvent magiquement arrêter des balles en froissant leurs jupes, renvoyant ainsi les balles vers les soldats qui leur avaient tiré dessus. Elles ont été placées à l'avant des unités de la milice, engagées dans la bataille en tant que boucliers humains, souvent complètement désarmées ou armées seulement d'une arme magique telle qu'un balai ou un ustensile de cuisine. Bien que le nombre de filles décédées au combat ne soit pas clairement établi, plusieurs personnes interrogées ont estimé que les filles risquaient davantage d'être blessées et de mourir en raison de leur position à l'avant des autres membres de la milice lors des combats.

⁵ UNICEF, « Kasai : Les enfants premières victimes de la crise », https://www.unicef.org/publications/files/UNICEF_DRC_Kasai_Children_in_Crisis_2018_FR.pdf, p. 20. (consulté le 1er août 2018).

⁶ Conseil des droits de l'homme, « Statement of the High Commissioner to the Interactive dialogue on the Democratic Republic of the Congo, 35th session of the Human Rights Council », 20 juin 2017, <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=21779&LangID=E> (1er septembre 2018).



DAND 2013
VOTRE TABLE
OF THE BOAT

LIUN-0 UET MIFON

m+f

- mba
- mba
- mba
- mba
- mba
- mba

74



En 2017, l'école primaire de Tshinyama a été attaquée et détruite par des forces des milices, durant le conflit entre le mouvement Kamuina Nsapu et les forces de sécurité, dans la commune de Nganza, à 4 kms de Kamina, capitale de la province du Kasai occidental.

© UNICEF/Dubourthoumie, 2017

La violence sexuelle pendant et après les attaques contre les écoles

Diverses agressions ont été perpétrées contre des filles lors d'attaques contre des écoles et après leur enlèvement. La GCPEA a documenté des cas dans lesquels des miliciens de la Kamuina Nsapu ont violé des élèves et des membres féminins du personnel de l'école lorsqu'ils ont attaqué des écoles, ou bien lorsque des filles fuyaient une attaque d'école. Bien que les données sur le nombre de cas de violences sexuelles perpétrées contre des écolières et des enseignantes au cours de ces attaques soient insuffisantes, la GCPEA a interrogé un certain nombre d'élèves qui ont déclaré avoir été violées ou qui avaient connaissance d'autres élèves et de collègues qui avaient été violées lors d'attaques de milices contre leurs écoles. De même, la plupart des directeurs d'école interrogés par la GCPEA ont indiqué que des dizaines de filles avaient été violées lors d'attaques contre leurs écoles.

La GCPEA a également reçu des informations faisant état de filles emmenées de leur école aux *tshiota*, soi-disant pour devenir des membres de la milice, mais qui ont fait l'objet de viol et d'autres violences sexuelles, ou ont été « mariées » de force à des membres de la milice. Certaines des filles interrogées par la GCPEA ont été informées qu'elles avaient le choix de rallier la milice ou d'être violées, mais d'autres ont été violées après avoir rejoint la milice. D'autres encore ont été violées sans aucun prétexte de recrutement, bien que l'idéologie de la Kamuina Nsapu soit censée interdire les violences sexuelles.

Abus perpétrés par les FARDC et la milice Bana Mura

Les forces de sécurité gouvernementales dans leur réponse à l'insurrection de la Kamuina Nsapu ont commis de graves violations du droit humanitaire international et relatif aux droits humains. Elles ont illégalement pris des civils pour cible et commis un grand nombre d'exécutions sommaires, de viols et d'autres exactions lors de la répression des milices. Les forces armées ont attaqué au moins 38 écoles dans la région du Kasai au cours de cette période.⁷ Les FARDC, ainsi que la Kamuina Nsapu, ont également utilisé des écoles à des fins militaires, ce qui a compromis le statut civil des écoles et en a fait une cible légitime des attaques. En outre, cette utilisation militaire a endommagé et détruit les bâtiments et les fournitures scolaires, qui sont souvent de mauvaise qualité et disponibles en nombre limité dans la région, ce qui a également nui à l'accès des élèves à une éducation de qualité.

Alors que le conflit s'étendait de la province centrale du Kasai à la province voisine du Kasai, des groupes de milices progouvernementales ont été formés, apparemment avec l'appui et le financement des forces de défense et de sécurité congolaises, pour lutter contre la Kamuina Nsapu.⁸ Ces groupes, appelés Bana Mura, auraient également commis des viols massifs et auraient maintenu des femmes et des filles en esclavage sexuel dans le territoire de Kamonia (province du Kasai). Cependant, la GCPEA n'a pas été informée par les survivantes d'attaques contre les écoles ni par les organisations internationales travaillant dans les grands Kasai que ces violations auraient été commises dans le contexte d'attaques contre des écoles, sur lesquelles se concentre le présent rapport.

Conséquences à long terme des attaques

De nombreux élèves, filles et garçons, ont été dans l'incapacité de retourner à l'école après que le conflit ait commencé peu à peu à se calmer, à la mi-2017, et un nombre important d'entre eux ne semblent toujours pas scolarisés au moment de la rédaction de ce document. Bien qu'il existe peu de données concrètes sur le nombre d'enfants non scolarisés au début de l'année scolaire 2017-2018, de nombreux directeurs d'école ont indiqué que lors de la réouverture des écoles en septembre 2017, le nombre d'élèves était nettement inférieur à celui enregistré l'année précédente, et que cela était particulièrement vrai pour les filles.

Les personnes interrogées ont déclaré à la GCPEA que l'une des principales raisons pour lesquelles les élèves ne fréquentaient pas l'école était leur incapacité à payer les frais de scolarité. Bien que les frais de scolarité et d'autres frais d'enseignement aient empêché certains enfants d'aller à l'école avant le conflit, les obstacles financiers à la scolarité

⁷ Informations fournies par un représentant d'une organisation de l'ONU. Entretien téléphonique mené par la GCPEA, 2 avril 2018, et des emails complémentaires.

⁸ Voir Conseil des droits de l'homme, « Detailed Report of the Team of Experts », para. 66. Voir également, par exemple, Nick Cumming-Bruce, « Congolese Militia Accused of Atrocities », New York Times, 20 juin 2017, <https://www.nytimes.com/2017/06/20/world/africa/democratic-republic-of-congo-bana-mura.html> (consulté le 3 janvier 2019).

L'école primaire de cette fille a été
attaquée en territoire Kazumba en
décembre 2016. Elle tient sa fille dans
ses bras.

© Holly Cartner, octobre 2018



sation ont augmenté en raison du décès de leurs parents et de la destruction du domicile familial, des champs, des animaux et d'autres moyens de subsistance. De nombreuses filles, ainsi que des directeurs d'école, ont déclaré que, lorsque les parents ne pouvaient pas payer pour que tous leurs enfants puissent aller à l'école, ils avaient plus tendance à donner la priorité à l'éducation de leurs fils.

Les parents seraient également plus susceptibles de garder leurs filles que leurs fils à la maison en raison des craintes pour leur sécurité, et en particulier de leurs préoccupations concernant le risque de violence sexuelle. Bien que la sécurité se soit améliorée, les directeurs d'établissements et les élèves ont déclaré que certains parents ne renverraient jamais leurs filles dans des écoles qui avaient été attaquées, en particulier s'ils savaient que des filles avaient été violées sur place ou après leur enlèvement à l'école.

Bien que peu de données quantitatives permettent une comparaison, de nombreuses personnes interrogées par la GCPEA étaient convaincues que le nombre de mariages précoces avait augmenté suite au conflit et à ses conséquences. Les personnes interrogées ont souligné qu'en raison de la violence sexuelle généralisée dans la région, les parents étaient encore plus susceptibles de marier leurs filles précocement. Les parents pensaient que le mariage pouvait offrir une certaine protection à leurs filles, même si rien n'indiquait que les femmes mariées avaient été épargnées par la violence sexuelle.

Les élèves filles victimes de violences sexuelles et nombre de celles qui ont rejoint la milice sont maintenant confrontées à une stigmatisation et à une exclusion sociale sévères. Pour la plupart d'entre elles, c'est le rejet ainsi que l'ostracisme de la famille et des amis qui sont les plus douloureux. Pratiquement toutes les personnes interrogées par la GCPEA ont déclaré que les victimes de viol retournaient rarement à l'école à cause de la honte qu'elles ressentaient. Celles qui tentent de retourner à l'école sont confrontées à de terribles brimades ainsi qu'à l'exclusion sociale.

De nombreuses filles et jeunes femmes interrogées par la GCPEA ont indiqué qu'elles continuaient de présenter divers problèmes gynécologiques, tels que des infections sexuellement transmissibles, des douleurs abdominales et de nombreux autres symptômes physiques ou psychologiques, résultant de violences sexuelles. Certaines ont également signalé des problèmes de fertilité, qu'elles attribuaient aux violences sexuelles qu'elles avaient subies. D'autres sont tombées enceintes à la suite d'un viol et doivent maintenant faire face à des grossesses non désirées.

* * *

Reconnaissant l'intensité de la violence et des violations massives signalées dans la région du Kasaï, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a nommé en juin 2017 une équipe d'experts internationaux sur la situation dans le Kasaï (ci-après dénommée « équipe d'experts »).⁹ L'équipe d'experts a publié son rapport à la trente-huitième session du Conseil des droits de l'homme en juillet 2018, concluant notamment que les milices Kamuina Nsapu et Bana Mura ainsi que les FARDC avaient commis des crimes de guerre ainsi que des crimes contre l'humanité.¹⁰ Le mandat de l'équipe d'experts a été renouvelé pour une année supplémentaire en juillet 2018.

La sécurité dans la région du Kasaï s'est améliorée depuis l'apogée du conflit et de nombreuses personnes déplacées sont rentrées chez elles.¹¹ Toutefois, la région reste une zone opérationnelle pour les FARDC et les milices continuent de mener des attaques sporadiques. En janvier 2019, les forces de maintien de la paix des Nations Unies, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO¹²), ont signalé que les milices Kamuina Nsapu et Bana Mura poursuivaient leurs activités, notamment le recrutement d'enfants, ainsi que des opérations militaires des FARDC dans des secteurs de la région du Kasaï.¹³

⁹ Conseil des droits de l'homme de l'ONU, « Technical assistance to the Democratic Republic of the Congo and accountability concerning the events in the Kasai regions », (22 juin 2017), A/HRC/RES/35/33, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/176/85/pdf/G1717685.pdf?OpenElement> (consulté le 12 novembre 2018). Voir également Human Rights Watch, « Renouveau et extension de l'enquête mandatée par le CDH sur les atteintes aux droits humains et abus commis dans la région du Kasaï en RD Congo Lettre conjointe d'ONG aux représentants permanents des États membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme de l'ONU », 29 juin 2018, <https://www.hrw.org/fr/news/2018/06/29/renouveau-et-extension-de-lenquete-mandatee-par-le-cdh-sur-les-atteintes-aux> (consulté le 11 février 2019).

¹⁰ Conseil des droits de l'homme de l'ONU, « Rapport de l'Équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasaï » * Note du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme », 3 juillet 2018, <https://undocs.org/fr/A/HRC/38/31> (consulté le 10 août 2018).

¹¹ OCHA, « République Démocratique du Congo : 2018 aperçu des besoins humanitaires », 31 octobre 2018, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/r-publique-d-mocratique-du-congo-2018-aper-u-des-besoins> (consulté le 12 janvier 2019).

¹² MONUSCO est l'acronyme du nom de la force en français, Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Recommandations prioritaires

La RD Congo a ratifié la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en juillet 2016. La *Déclaration sur la sécurité dans les écoles* est un engagement politique intergouvernemental qui offre aux pays la possibilité d'exprimer leur soutien à la protection de l'éducation contre les attaques en temps de conflit armé ; l'importance de la poursuite d'une éducation sûre pendant la guerre ; et la mise en œuvre de mesures concrètes afin de prévenir l'utilisation des écoles à des fins militaires.¹⁴

La GCPEA appelle le gouvernement congolais à mettre en œuvre la Déclaration et la communauté internationale à soutenir le gouvernement, notamment en prenant des mesures immédiates afin de prendre en compte les besoins spécifiques et les expériences des femmes et des filles dans le processus de mise en œuvre.

La GCPEA propose également les recommandations prioritaires suivantes (voir également la section Recommandations détaillées ci-dessous, qui comporte également des citations).

Aux autorités congolaises

La GCPEA appelle le gouvernement congolais à prendre de toute urgence les mesures suivantes :

- **Mener des enquêtes et des poursuites sur les violences sexuelles.** Les autorités devraient enquêter de manière impartiale sur les auteurs présumés de violences sexuelles dans les Kasaïs et engager des poursuites à leur rencontre, notamment en exigeant des comptes aux hauts responsables qui connaissaient, ou auraient dû avoir connaissance, des violations généralisées perpétrées par des personnes sous leur commandement, et qui n'ont pris aucune mesure appropriée, et s'assurer d'interdire à toute personne reconnue coupable de tels crimes de rester dans les forces de sécurité ou de les rejoindre en tout lieu du pays ;
- **Mettre un terme à l'utilisation des écoles à des fins militaires.** Le gouvernement congolais devrait appliquer pleinement la directive ministérielle n° VPM / MDNAC / CAB / 0909 de 2013, interdisant l'utilisation d'écoles à des fins militaires. Pour les scénarios non visés par la directive, le gouvernement devrait veiller à la mise en œuvre intégrale des *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés* comme norme minimale ;
- **Former les forces de défense et de sécurité nationales** à l'interdiction des violences sexuelles et à la cessation de l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires ;
- **Faire respecter l'âge légal du mariage.** Appliquer la loi de 2009 sur la Protection de l'enfance (article 48)¹⁵ qui fixe l'âge légal du mariage à 18 ans pour les hommes et les femmes dans toutes les régions de la RD Congo et étendre les mesures visant à atténuer les dommages causés par les mariages précoces, notamment en intensifiant les efforts visant à encourager et à soutenir la poursuite de l'éducation après le mariage ou, lorsque cela n'est pas possible, les programmes d'autonomisation économique et les initiatives d'acquisition de compétences. Appliquer la directive ministérielle garantissant que les jeunes mères peuvent poursuivre leurs études après l'accouchement ;
- **Créer des systèmes d'alerte rapide systématiques.** En particulier, le gouvernement devrait fournir aux administrateurs scolaires, aux élèves et aux enseignants, au personnel du ministère de l'Éducation ainsi qu'aux communautés locales, des informations de sécurité précises et à jour, notamment des informations spécifiques sur les risques de violence sexuelle ;
- **S'assurer que les écoles disposent de protocoles de communication d'urgence.** L'amélioration des systèmes de communication est essentielle, en particulier dans les zones reculées, afin que les administrateurs d'école et les enseignants puissent alerter les élèves et prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'une menace est imminente ;

¹³ Conseil de sécurité, « Report of the Secretary-General on the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo », S/2019/6, 14 janvier 2019, <https://undocs.org/S/2019/6> (consulté le 12 janvier 2019).

¹⁴ Voir Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, « Safe Schools Declaration and Guidelines for Protecting Schools and Universities from Military Use during Armed Conflict », <http://www.protectingeducation.org/safeschoolsdeclaration>.

¹⁵ Loi portant protection de l'enfant 2009 (Article 48) <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm>



Children play outside a temporary school.
Pendant la pause de midi, ces enfants jouent devant une école provisoire installée par l'UNICEF, près de Mbuji Mayi, région du Kasai, le 27 janvier 2018.

© UNICEF/Tremeau, 2018



- **Soutenir des dispositifs éducatifs flexibles.** Le gouvernement devrait soutenir et élargir, avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux, les possibilités d'éducation accélérées formelles et non formelles. Celles-ci devraient prendre la forme de programmes certifiés permettant à ceux qui n'ont pas profité de l'éducation de rattraper leur retard. Des efforts devraient être faits afin d'accroître l'accès des filles à des espaces sûrs et sécuritaires pour l'éducation non formelle et formelle, en particulier pour les programmes accélérés ;
- **Mettre en œuvre des interventions de réintégration ciblées.** Le gouvernement, avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, devrait élaborer une stratégie globale spécifique à la région du Kasaï,¹⁶ d'une durée appropriée et appuyée par un financement suffisant, pour la réintégration des femmes et des filles victimes de violences sexuelles, d'enlèvements ou de recrutement et d'exploitation pendant le conflit du Kasaï. Cela devrait inclure des mesures afin d'augmenter la disponibilité et l'accès aux services de soin physique et psychologique de la violence sexuelle ; et
- **S'attaquer aux obstacles financiers empêchant les enfants d'aller à l'école,** tels que les frais de scolarité obligatoires et, au minimum, suspendre les frais de scolarité obligatoires dans les zones touchées par un conflit.

À l'intention de la Kamuina Nsapu et autres milices

La GCPEA formule également des recommandations à la Kamuina Nsapu ainsi qu'à d'autres chefs de milice concernant les violations flagrantes et graves commises par leurs forces :

- **Cesser les attaques contre les écoles.** De toute urgence, la GCPEA demande à tous les chefs de milice de cesser toute attaque contre l'éducation, notamment contre des écoles, des élèves et des enseignants, ainsi que les exactions spécifiques commises contre des élèves et des enseignantes ou des administratrices, consignées dans ce rapport ;
- **Mettre fin à tout recrutement et exploitation des enfants.** Les chefs de milice doivent cesser de recruter et d'exploiter des enfants de moins de 18 ans, et suspendre de leurs fonctions, dans l'attente d'une enquête, tout commandant soupçonné d'avoir recruté et utilisé des enfants soldats, notamment après avoir placé des filles à l'avant des unités de milices comme boucliers humains ;
- **Prévenir la violence sexuelle et sexiste.** Les commandants de milice devraient prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les violences sexuelles et sexistes (SGBV) commises par leurs combattants, notamment en mettant un terme à tous les mariages forcés, ainsi qu'en exigeant que les combattants rendent des comptes, conformément aux normes internationales ; et
- **Se conformer au droit international.** Les chefs de milices devraient prendre toutes les mesures nécessaires afin que leurs combattants se conforment strictement au droit international humanitaire ainsi qu'aux principes du droit international des droits humains, notamment en émettant des ordres de commandement, en adoptant des politiques internes ou en créant un code de conduite incorporant les obligations du droit international humanitaire en matière de protection de l'éducation et d'interdiction des violences sexuelles.

À l'intention de la communauté internationale

Bien que les Nations Unies, y compris la MONUSCO, les gouvernements bailleurs de fonds, ainsi que les acteurs humanitaires internationaux répondent déjà à de nombreuses préoccupations soulevées dans le présent rapport, les besoins des victimes du conflit dans les Kasaïs dépassent de loin les ressources actuellement disponibles. La GCPEA appelle la communauté internationale à exhorter publiquement, ainsi qu'en privé, le gouvernement congolais à adopter les recommandations incluses dans ce rapport, et à renforcer son soutien aux interventions recommandées :

- **Soutenir les mesures de protection renforcées.** Les bailleurs de fonds internationaux devraient augmenter leur soutien aux mesures de sécurité renforcées, notamment les systèmes de communications d'urgence, en particulier pour les communautés rurales, les systèmes d'alerte précoce systématiques, l'élaboration de plans complets de sécurité et de sûreté en milieu scolaire, ainsi que les programmes de formation des éducateurs et des élèves à la sécurité ;

¹⁶ Ces efforts peuvent inclure la mise en œuvre intégrale du Plan d'action visant à mettre un terme au recrutement d'enfants, aux violences sexuelles et à d'autres violations commises contre des enfants dans les Kasaïs et à en empêcher le recrutement.

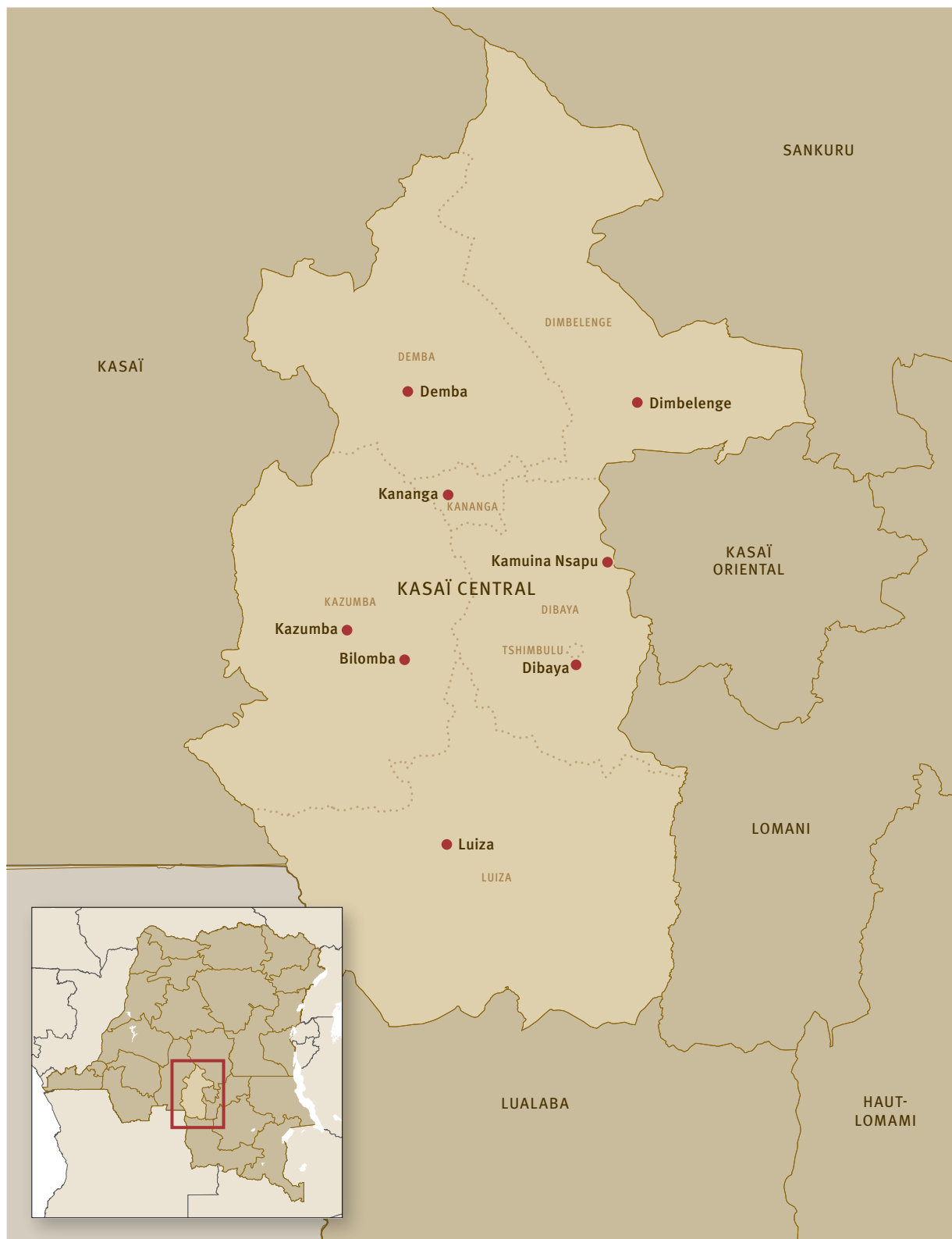
- Les Nations Unies et les gouvernements membres devraient veiller à ce que la MONUSCO maintienne une présence dans la région du Kasaï afin de lui donner la capacité de surveiller l'évolution de la situation et d'intervenir au besoin pour prévenir de futurs conflits. Le déploiement des troupes de la MONUSCO dans la région devrait continuer à inclure la surveillance, les comptes rendus et les interventions en cas d'attaques contre des écoles, d'utilisation des écoles à des fins militaires, d'enlèvements et de recrutement d'enfants. En outre, si cela est réalisable, envisager de charger explicitement la MONUSCO de patrouiller à proximité des écoles afin prévenir les attaques et les violations commises au cours de telles attaques, comme indiqué dans le présent rapport ;
- **Soutenir les activités de sensibilisation spécialisées auprès des femmes victimes d'attaques contre l'éducation.** Les bailleurs de fonds internationaux devraient soutenir l'expansion des activités de sensibilisation spécialisées auprès des femmes survivantes d'attaques contre l'éducation, notamment celles qui ont été victimes de recrutement, d'enlèvement, de violences sexuelles et d'autres abus documentés dans ce rapport, afin d'identifier le nombre de victimes et leurs besoins spécifiques. Ils devraient également continuer de soutenir et, dans la mesure du possible, de fournir de façon accrue une assistance médicale et psychosociale aux survivantes d'attaques contre l'éducation, en tenant compte des besoins spécifiques et de l'expérience des femmes et des filles ;
- **Soutenir les interventions de réintégration ciblées.** Les bailleurs de fonds internationaux devraient soutenir l'élaboration d'une stratégie globale spécifique à la région du Kasaï,¹⁷ d'une durée appropriée et dotée d'un financement suffisant, pour la réintégration des filles anciennement associées à des groupes armés ;
- **Soutenir les efforts visant à renforcer l'accès au soutien médical et psychosocial des victimes.** Les bailleurs de fonds internationaux devraient intensifier leur soutien aux programmes qui fournissent des services médicaux et psychosociaux gratuits et confidentiels aux victimes de violences liées aux conflits, notamment des soins de santé sexuelle et reproductive, et veiller à ce que les victimes soient informées de ces services et de comment y accéder ;
- **Soutenir les mesures internationales de reddition de comptes.** Les acteurs internationaux en RD Congo devraient continuer à promouvoir et à soutenir les mesures internationales de reddition de comptes avec le gouvernement, notamment par le biais de voies internationales telles que la Cour pénale internationale, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Groupe de travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, les organismes de l'ONU chargés de la surveillance des traités relatifs aux droits humains, entre autres ; et
- **Soutenir les efforts visant à renforcer la surveillance et la communication de l'information.** Les organisations internationales et les gouvernements influents devraient aider le gouvernement congolais à renforcer et systématiser la collecte de données relatives à la sécurité des écoles, notamment concernant les menaces spécifiques pesant sur les filles et les enseignantes. En outre, ils devraient soutenir les efforts visant à renforcer la surveillance et le signalement des attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités, notamment en collectant et en communiquant des données ventilées par genre.

¹⁷ Ces efforts peuvent inclure la mise en œuvre intégrale du Plan d'action visant à mettre un terme au recrutement d'enfants, aux violences sexuelles et à d'autres violations commises contre des enfants dans les Kasaïs et à en prévenir le recrutement.

CARTE DU GRAND KASAÏ



CARTE DE LA PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL



Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

N° de téléphone : 1.212.377.9446 - Email: GCPEA@protectingeducation.org



www.protectingeducation.org



(en couverture) « Tshiela », 10 ans, est assise dans ce qui était autrefois son école dans le village de Mulombela, région du Kasai. L'école a été attaquée par les forces gouvernementales en 2017 et cinq élèves ont été tués.

© UNICEF/Tremeau, 2017